

PILIER 4 L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DU MEG

Actions réalisées

Territoire

- L'institution promeut le **développement durable** auprès du public et en particulier aux jeunes générations (futur-e-s et jeunes parents, écoles primaires et secondaires, sensibilisation tout public par le biais des thématiques des activités).
- Le MEG dispose d'une **politique de partenariats pédagogiques** avec les établissements scolaires du canton de Genève.
- L'organisation interagit avec les populations de son **territoire** (prestataires, embauche de personnes en réinsertion, contribution à l'économie sociale et solidaire, etc.).
- Le MEG co-organise des visites guidées dans Genève autour de monuments dans l'**espace public** mettant en valeur des personnalités historiques controversées.

Parties prenantes

- Le MEG a développé un vaste réseau en collaborant avec une cinquantaine de **partenaires culturels locaux**.
- L'organisation échange régulièrement avec ses **parties prenantes externes** (fournisseurs et fournisseuses et sous-traitant-e-s, usager-e-s, autres services de la Ville, autres institutions culturelles, acteurs et actrices du territoire).
- Le MEG stimule ses relations avec les parties prenantes externes. En fonction des projets, de leur nature et de leur envergure, les parties prenantes peuvent être informées, consultées ou concertées (**co-construction, co-décision**).
- Le MEG **sensibilise** et engage par écrit ses parties prenantes externes dans une démarche de durabilité et de responsabilité sociétale.
- Le Musée **interagit** de manière importante avec les populations locales (appel à des prestataires locaux, développement de l'emploi, contribution à l'économie sociale et solidaire, etc.).
- L'organisation soutient la **création artistique** professionnelle **locale** en mettant à disposition des espaces de résidence et de ressources, en apportant un soutien financier spécifique à la création, en organisant des événements avec des artistes émergent-e-s, locaux et locales.
- Le Musée exploite ses **potentiels touristiques** et économiques en se singularisant par son approche durable et de RSO et en développant son offre de manière raisonnée au niveau écologique et éthique.
- Le Musée intègre les thématiques sociétales dans sa **programmation artistique** et culturelle que ce soit dans les expositions, les activités de la bibliothèque, les arts vivants, les ateliers, projections, visites, conférences ou débats.
- Le MEG s'**ancre dans le territoire** en collaborant avec des prestataires locaux dans presque tous ses domaines d'activité : médiation culturelle, expositions, communication, etc.
- Le MEG est un service de la Ville de Genève. Il évolue dans un **contexte politique globalement engagé** : Stratégie climatique à long terme de la Suisse, Plan climat cantonal 2030, Stratégie municipale d'urgence climatique de la Ville de Genève, Programme d'action climat et environnement (PACE) du DCTN (Département de la Culture et de la Transition Numérique).

Communication

- Le Musée **communiqué** de manière quotidienne **avec son public** via ses réseaux sociaux, son site internet, ses lettres d'information, son réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices, ses partenaires-relais, les médias et ses campagnes de publicité.
- L'organisation communique sur ses actions de **responsabilité sociétale et environnementale**.
- Le Musée a implémenté une communication interne efficiente avec le **relai quasi quotidien** des informations sur la vie de l'institution.
- Le Musée a implémenté une **communication interne** efficiente.

Décolonisation

- Le MEG **co-construit** ses savoirs avec les peuples autochtones et les communautés locales dans le cadre de l'élaboration de ses expositions ou de recherches sur ses collections.
- Le MEG a identifié dans ses collections des objets dont l'exportation ou l'acquisition était questionnable. Le **contexte de leur provenance** est en cours afin de les relier à leurs communautés d'origine.
- Le MEG adopte une **politique de gestion des collections décoloniale** qui consiste à collaborer avec les porteurs et porteuses de cultures concernés.
- Le MEG a conclu un **partenariat** avec la section des peuples autochtones et des minorités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains qui mène diverses activités en faveur des peuples autochtones afin de leur donner les moyens de promouvoir et protéger leurs droits
- Le MEG est **partenaire de l'OMPI** (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) qui promeut la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.
- Le MEG est à **l'écoute des demandes des populations autochtones** pour faire évoluer ses expositions en fonction du statut des objets (objets sacrés, objets secrets, statut d'êtres vivants, restes humains, ...): demande de retrait d'objets des expositions, demande de retour, etc.

Bien-être

- Le MEG organise des **séances de yoga** pour ses publics et son personnel dans son espace d'exposition permanente.
- Le MEG a installé une **galerie sonore** dans le Foyer de son bâtiment public (1^{er} sous-sol) et invite annuellement un-e artiste à créer des pièces sonores inspirées de son fonds d'Archives internationales de musiques populaires (AIMP).
- Le MEG propose un **éveil musical** pour les tout-petits et leurs accompagnant-e-s au cœur de ses collections permanentes.